01 mar 2013 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2013

Code de droit économique : procédures juridictionnelles particulières et définitions générales

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi qui visent à insérer un nouveau livre et un titre au Code de droit économique. Il s'agit du livre XVII relatif aux procédures juridictionnelles particulières et d'un nouveau titre dans le livre I comportant des définitions générales.

Le livre XVII détermine les procédures juridictionnelles particulières comme les actions en cessation dans le cadre de la protection des consommateurs. Le deuxième avant-projet insère un titre 1er *Définitions générales* au livre I *Définitions* du Code de droit économique.

Avant-projet de loi portant insertion du Titre 1er "Définitions générales" dans le Livre I "Définitions" du Code de droit économique

Avant-projet de loi portant insertion du Livre XVII "Procédures juridictionnelles particulières" dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au Livre XII dans le Livre Ier du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
http:// http://www.economie.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be